

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024 - 054

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09

OBJET

**DECLASSEMENT
DANS LA VOIRIE
COMMUNALE
D'UNE PARTIE DU
CHEMIN DES
BORDES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID : 046-214600892-20240923-2024_054-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois septembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16.09.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés : Mme BROUSSE

Absent : MM. DELTORT, FAYEMENDY, LEVASSEUR,

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3),
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3
et suivants),

Vu la délibération du 17 novembre 2023,
Vu l'arrêté municipal du 29 janvier 2024 soumettant à l'enquête
préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale.

Vu le registre d'enquête clos le 3 avril 2024 ne comportant aucune
réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable sans réserve de Monsieur Wouter VAN DE RIJT,
Commissaire enquêteur,

Considérant que le bien communal sis chemin des Bordes situé au lieu-
dit « BORDES » était à l'usage exclusif de Monsieur MAQUET.

Considérant que ce bien n'est plus destiné à l'usage public dans la
mesure où cette portion de chemin est engagée dans la propriété de Monsieur
MAQUET.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de
ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du bien sis chemin des Bordes situé au lieu-dit
« BORDES »

Décide le déclassement du bien sis chemin des Bordes situé au lieu-dit
« BORDES » du domaine public communal et son intégration dans le domaine
privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette
opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à
cette décision.

Ci-joint en annexe un extrait du plan communal délimitant la portion du
chemin désaffecté.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU

DEPARTEMENT

MAIRIE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le 24/09/2024
ID : 046-214600892-20240923-2024_054-DE

COMMUNE
DURAVEL 089

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/875

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



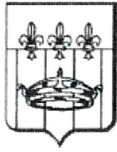
Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

2024-054

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 23/09/2024
Signature



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024 - 055

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID : 046-214600892-20240923-2024_055-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois septembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16.09.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés : Mme BROUSSE

Absent : MM. DELTORT, FAYEMENDY, LEVASSEUR,

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09

OBJET PRÊT MATÉRIEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la
demande de Monsieur Jean-Pierre KESSAS président de l'association
« animation viroise pour la vallée du Lot », qui sollicite la Commune pour
obtenir un prêt de matériels publics soit 60 tables et 60 bancs à l'occasion de la
manifestation « Festival des vignes à Vire-sur-Lot ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise
le prêt du matériel et demande une indemnisation forfaitaire de 50 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le